



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-66220>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-66220**

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ARCHIVES NATIONALES

Correspondant : MME LIMON BONNET Marie-Françoise, DIRECTRICE DES ARCHIVES NATIONALES

Adresse : 59 RUE RUE GUYNEMER - 90001 Pierrefitte-sur-Seine, 93380 SAINT-DENIS

Coordonnées :

Courriel : marches.archives-nationales@culture.gouv.fr

Adresse internet : <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Travaux d'installation de stores, dispositifs de protection des baies vitrées du site parisien des Archives nationales

Lieu d'exécution : 60 RUE des Franc-Bourgeois, 75001 PARIS

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Travaux d'installation de stores, dispositifs de protection des baies vitrées du site parisien des Archives nationales

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Les candidats peuvent se présenter sous la forme d'un opérateur économique unique ou d'un groupement d'opérateurs économiques solidaires ou conjoints avec mandataire solidaire. Les dépenses résultant du marché public seront imputées au budget de l'État, plus particulièrement son budget titre t 5. Programme Patrimoine : 0175 Action : 01 Patrimoine monumental et Action : 4 Patrimoine archivistique et célébrations nationales Sous action : 10 Titre 5 /

BOP : 0175 CPAT / UO : C102 - Conformément au C.C.A.P, une avance peut-être attribuée. Ce taux est calculé selon les modalités de l'article R. 2191-6 et suivants du code de la commande publique. Les prix sont unitaires et révisibles. L'ordonnateur de la dépense est Madame la Directrice des Archives nationales. Le comptable assignataire des paiements est le chef du département comptable ministériel.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Les documents à produire sont ceux joints à la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- QUALITE DE L'OFFRE : 50%
- PRIX : 40%
- PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 9 - Délai d'urgence

Délai d'urgence - Justification : Le marché est passé en procédure adaptée ouverte conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 11/07/2025 à 15:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Date de remise des plis : le 18/07/2025 à 15h00 - Visite obligatoire : le 30/06/2025 à 10h30 – Les offres sont valables 6 mois à compter de la date limite de remise des plis. La composition de l'offre est indiquée au RC. Le marché public est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification au titulaire. Il peut être reconduit tacitement trois fois par périodes successives de 12mois. La durée totale n'excédera donc pas 48 mois. Accord cadre sans mini avec maxi 40000 HT. L'offre du candidat comporte les pièces suivantes : - l'acte d'engagement dûment complété ; - Le bordereau de prix unitaire (BPU) et le DQE dûment complétés ; - le cadre de réponse technique complété par le candidat ; - l'annexe relative à la clause sociale de formation scolaire – RIB – DC4. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales ou de procéder à une phase de négociation. RECOURS TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL - Mentionnés à l'article L. 551-1 du code de justice administrative. DETAILS CF RC. Renseignement complémentaire : marches.archives-nationales marches.archives-nationales@culture.gouv.fr

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/06/2025